



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Brûlages pastoraux :

Outils de gestion pastorale et environnementale



04.68.51.90.82

Mardi 05 octobre 2021

Objectif principal

| Connaître la réglementation et les techniques nécessaires à l'organisation d'un chantier de brûlage pour agir en toute sécurité, en préservant la ressource pastorale.

Public visé

| Eleveurs utilisant des surfaces pastorales

Tarif

| Agriculteur : 25 €
Autres publics : 193 €

Durée & Horaires

| 1 jour - 7 h
De 9h à 12h30 et
de 14h à 17h30

Lieu

| PRADES – Maison des entreprises et terrain aux alentours

Validation

| Attestation de fin de formation

Pré-requis

| Aucun

Vous souhaitez entretenir et régénérer vos pâturages en vous initiant au brûlage dirigé ?

Vous pratiquez déjà mais souhaitez vous mettre à jour sur cette technique ?

Venez suivre cette formation d'une journée pour apprendre à brûler en toute sécurité !

=> Des chantiers pédagogiques vous seront ensuite proposés directement par la Cellule de Brûlage Dirigé de la Société d'Élevage des P.O. qui accompagne les éleveurs pour promouvoir cette pratique.

Programme :

Matin : (en salle)

- L'intégration du feu dans les pratiques pastorales : présentation, rôle et impact du feu dans les écosystèmes.
- Rappel des points clés d'une bonne gestion pastorale.
- Le cadre réglementaire : présentation de l'arrêté préfectoral et des textes de loi relatifs aux risques liés à l'emploi du feu.
- Présentation de la Cellule de Brûlage Dirigé CBD66.

Après-midi : (sur le terrain)

- Présentation du brûlage : description théorique du feu.
- L'organisation d'un chantier de brûlage : les équipements nécessaires, la création d'un layon, la sécurisation d'un chantier, les conditions météo requises.
- Présentation des principales étapes d'un brûlage.
- Les conséquences d'un feu non maîtrisé.

Méthodes pédagogiques : Exposés, échanges, démonstration.

Intervenants : C. DUPERRON – conseillère Société d'Élevage des PO / Cellule BD66, CRA Occitanie, DDTM66 / SEFSR, SDIS66 / Cellule BD

Responsable du stage : Virginie LEBLEU - 04.68.35.74.29 – v.lebleu@pyrenees-orientales.chambagri.fr

« Si vous êtes en situation de handicap veuillez contacter le référent de la Chambre d'Agriculture des PO n°04.68.35.74.00 afin de vous proposer un accompagnement adapté »

CONDITIONS GENERALES

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 15 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, sur demande.

Les conditions financières et prise en charge :

- " Contributeur(trice)s VIVEA "

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

- " Salarié(e)s "

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un organisme collecteur (FAFSEA, OPCALIM), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli et tamponné par l'employeur. Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation sont intégralement à la charge de l'employeur. Une fois l'action de formation terminée, la Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre ce qui permettra le remboursement auprès du fond de formation.

- " Autres publics "

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- " Jeunes en démarche d'installation "

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve d'obtention de « l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation. Un chèque de garantie vous sera demandé.

- " Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement.

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.



Chambre d'Agriculture Pyrénées Orientales -
Centre de Formation

19 avenue de Grande-Bretagne
66025 Perpignan – Tel. : 04 68 35 87 81

f Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales

<https://po.chambre-agriculture.fr/>

cfa@pyrenees-orientales.chambagri.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

À noter : toutes les mentions sont obligatoires

Mme, M

Adresse personnelle

Code Postal Commune

Tél. fixe Portable

Mail

Niveau de formation/diplôme

Date et lieu de naissance à

Nom et adresse de l'entreprise.....

N°SIRET..... Code APE

Brûlages pastoraux



N° OCTAGRI : 2166034

Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer **avant le 10/09/2021**

Filière biologique :

Oui

Non

Statuts	Frais pédagogiques par chèque libellé à l'ordre de : <small>Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.</small>	Informations pour votre prise en charge financière
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements MSA (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : <input type="checkbox"/> Exploitant <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur <input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire, installé depuis le /	25 €* (-40% pour le 2ème ressortissant VIVEA même exploitation). <small>*Sous réserve de financement VIVEA et à jour de vos cotisations.</small>	Une « Attestation de régularité de situation au regard du Fonds d'assurance formation VIVEA » pourra vous être demandée dans le cas où vous ne seriez pas à jour de vos cotisations 
Participants aux travaux : <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Conjoint non cotisant <input type="checkbox"/> Aide-familial sans statut	50 € Double de la participation agriculteur.	Ressortissants de la Chambre d'Agriculture non contributeurs à un fond de formation
<input type="checkbox"/> En cours d'installation Réunion créateur suivi le : Autodiagnostic réalisé : oui / non	GRATUIT* Chèque de garantie de 50 € <small>*Sous réserve d'avoir ouvert un PPP</small>	Contactez-le Point Accueil Installation C. Davesa au 04.68.51.90.80 pour date de réunion & autodiagnostic
<input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation Employeur cotisant à OCAPIAT	193 €	Pensez à faire votre demande prise en charge au préalable sur www.ocapiat.fr
Autres publics : <input type="checkbox"/> Autres fonds de formation <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Autre précisez :		. Pour contactez OCAPIAT : - 04.99.52.21.21 - occitanie@ocapiat.fr 

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente.
Fait à _____, Le _____

Signature du stagiaire :

Pour l'entreprise (si salarié)
 Nom et qualité :
 Signature :
(cachet entreprise obligatoire)

Pour la Chambre d'Agriculture 66
 La présidente, Fabienne BONET



Questionnaire des attentes

Indispensable pour répondre au mieux à vos attentes !

▪ VOTRE ACTIVITE

Productions, produits ou services concernés par la formation :

.....
.....

Avez-vous déjà pratiqué le brûlage pastoral ? Non Oui

Si oui où et quand ?

▪ VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non Oui, laquelle et quand ?

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

.....
.....
.....

▪ VOUS ET LE SERVICE FORMATION

Accepteriez-vous de faire visiter votre exploitation au cours du stage ? Non Oui

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ? **(1 seule réponse possible)**

- | | | |
|--|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Site Internet Chambre d'Agriculture | <input type="checkbox"/> Catalogue | <input type="checkbox"/> Courrier mail ou postal |
| <input type="checkbox"/> Page Facebook CA66 | <input type="checkbox"/> L'Agri | <input type="checkbox"/> Bouche à oreille |
| <input type="checkbox"/> Site Internet du VIVEA | <input type="checkbox"/> Conseiller | <input type="checkbox"/> Autres : |

Remarques :

.....
.....

▪ Droit à l'image (merci de cocher si vous êtes d'accord)

J'autorise la Chambre d'Agriculture des PO à utiliser mon image à titre gratuit dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et tous supports utilisés par la Chambre d'Agriculture des PO.

▪ Règlement général sur la protection des données (merci de cocher si vous êtes d'accord)

J'accepte que les données recueillies dans le cadre de bulletin d'inscription soient utilisées pour mettre à jour la base client des Chambres d'agriculture d'Occitanie